

Cabannes, le 3 décembre 2015

Monsieur Mohamed LAKHEL  
Route de Noves  
13670 VERQUIERES

**Urbanisme**

Affaire suivie par : Josiane PAGLIERO  
Ligne directe : 04 90 90 40 52  
e-mail : josiane.pagliero@mairie-cabannes.fr  
Nos refs : n° 2015-77

Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous faire savoir que la commission du Conseil pour l'Habitat Agricole en Méditerranée Provence (C.H.A.M.P) qui s'est réunie le 17 novembre 2015, a émis un avis favorable de principe sur votre projet qui concerne l'édification de serres agricoles représentant une surface de 32 148m<sup>2</sup>, sur une propriété cadastrée section E, parcelles n° 679-682 à 685, 688 à 693 d'une superficie de 60 000m<sup>2</sup>, sise lieu dit La Rolette à Cabannes.

Votre attention est attirée sur le fait que votre projet est soumis à une demande de permis de construire en application de l'article R 421-1 du code de l'urbanisme. Préalablement au dépôt du dossier, je vous invite à vous rapprocher du service chargé de la police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches du Rhône (DDTM) ainsi que de l'autorité environnementale, à savoir la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Région PACA.

En effet, compte tenu de la surface de plancher projetée, de la superficie du terrain d'assiette de l'opération, de sa situation en zone potentiellement inondable de la Durance, le projet peut être soumis à déclaration ou à autorisation au titre de la loi sur l'eau et à étude d'impact en application des articles R 214-1, R 122-1 et R122-2 du code de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Le Maire

Christian CHASSON



- Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Urbanisme- Pôle eau  
16 rue Antoine ZATTARA  
13332 MARSEILLE Cédex 3

- DREAL SBEP  
Autorité environnementale  
CS 80065  
Le Tholonet  
13182 Aix en Provence Cédex 5